

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	19.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Eidgenössische Wahlen, Agrarpolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Burgos, Elie
Bühlmann, Marc
Clivaz, Romain
Hirter, Hans
Hohl, Sabine
Künzler, Johanna
Porcellana, Diane
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Hirter, Hans; Hohl, Sabine; Künzler, Johanna; Porcellana, Diane; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Eidgenössische Wahlen, Agrarpolitik, Parlamentarische Initiative, 1991 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 19.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Grundlagen der Staatsordnung	1
Institutionen und Volksrechte	1
Parlamentsmandat	1
Parlamentsorganisation	1
Wahl- und Abstimmungsverfahren	2
Wahlen	3
Eidgenössische Wahlen	3
Wirtschaft	3
Landwirtschaft	3
Agrarpolitik	4
Landwirtschaft und Umweltschutz	6
Pflanzliche Produktion	6
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	7
Parteien	7
Linke und ökologische Parteien	7

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
WTO	Welthandelsorganisation
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
EU	Europäische Union
BV	Bundesverfassung
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
WUST	Warenumsatzsteuer
LwG	Landwirtschaftsgesetz

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
OMC	Organisation mondiale du commerce
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
UE	Union européenne
Cst	Constitution fédérale
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
ICHA	Impôt sur le chiffre d'affaires
LAgr	Loi sur l'agriculture

Allgemeine Chronik

Grundlagen der Staatsordnung

Institutionen und Volksrechte

Parlamentsmandat

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.01.2019
MARC BÜHLMANN

Die Mehrheiten beider Staatspolitischen Kommissionen (SPK-NR und SPK-SR) gaben der parlamentarischen Initiative Chiesa (svp, TI) Folge. Der Tessiner Volksparteivertreter will mit seiner Forderung die **Staatsangehörigkeit von Parlamentsmitgliedern transparent machen**. Jedes Ratsmitglied müsse gestützt auf das Parlamentsgesetz die persönlichen Interessenbindungen angeben. Dazu gehörten zwar zahlreiche Arten von Tätigkeiten, bisher aber nicht die Staatsangehörigkeit, die aber ebenfalls Vorteile und Nutzen mit sich bringen könne. Ein Ratsmitglied mit einer Doppelbürgerschaft könne persönliche Interessenbindungen haben, über welche die Bürgerinnen und Bürger informiert werden müssten.

Die SPK-NR stimmte der Initiative mit 15 zu 7 Stimmen zu, die SPK-SR gab ihr mit 6 zu 2 Stimmen bei 1 Enthaltung Folge. Um die «Erhöhung der Transparenz» zu erreichen – so die Formulierung der SPK-SR – soll also die SPK-NR eine Ergänzung des Parlamentsrechts ausarbeiten.

Schon im Sommer 2018 hatte eine Recherche der Aargauer Zeitung ergeben, dass im Parlament 19 Doppelbürgerinnen und Doppelbürger sitzen. Acht Ratsmitglieder besitzen auch den italienischen Pass gefolgt von Frankreich (4 Ratsmitglieder). Die meisten Vertreterinnen und Vertreter mit zwei Pässen weist die SP auf (10). In der SVP- und der GP-Fraktion sitzen je drei Doppelbürgerinnen bzw. Doppelbürger, zwei in der CVP- und einer in der FDP-Fraktion.¹

Parlamentsorganisation

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.11.2016
MARC BÜHLMANN

Nichts weniger als die **Rettung des Milizsystems** forderte Hans Grunder (bdp, BE) mittels zweier parlamentarischer Initiativen. Das Milizsystem gerate unter Druck und das Parlament verkomme schleichend zu einem Berufsparlament – so der Initiator. Dabei sichere nur ein Milizparlament Praxis- und Bürgernähe und werde den Gegebenheiten von Gesellschaft und Wirtschaft in einmaliger Weise gerecht. Damit der Entwicklung, die immer mehr Berufspolitiker hervorbringe, Einhalt geboten werden könne, schlug der Berner BDP-Nationalrat einerseits eine Amtszeitbeschränkung vor (Pa.lv. 15.492). Wenn man wisse, dass die Zeit im Parlament begrenzt ist, müsse man sich vor, während und nach dem nationalen Mandat beruflich orientieren, was wiederum gewährleiste, dass Berufsleute Parlamentarierinnen und Parlamentarier würden. Als Obergrenze wurden 12 Jahre vorgeschlagen. Der von Grunder selber als „Zwillingsinitiative“ bezeichnete zweite Vorstoss verlangte andererseits eine Verlängerung der Legislaturperiode von vier auf sechs Jahre (Pa.lv. 15.491). Damit würde die Politik versachlicht und miliztauglicher gemacht, weil die Parlamentsmitglieder nicht permanent teuren und aufwändigen Wahlkampf betreiben müssten. Zugleich würde dadurch die Bereitschaft steigen, neben einem Beruf auch ein Parlamentsmandat ausüben zu wollen.

Die SPK-NR lehnte Ende 2016 beide Anliegen ab. Mit 16 zu 4 Stimmen und dem Argument, dass eine mehrmalige Wiederwahl und somit die Länge der Amtszeit eines Parlamentsmitglieds den Wählerinnen und Wählern und den Parteien – z.B. mit parteiinternen Amtszeitbeschränkungen – selber zu überlassen sei, wurde für den Vorschlag für eine Amtszeitbeschränkung kein Folge geben empfohlen. Zudem zeigten international vergleichende Studien, dass die Mandatszeit in der Schweiz im Schnitt eher kurz sei. Der zweite Vorschlag erhielt mit 8 gegen 14 Stimmen zwar mehr Unterstützung in der Kommission, aber auch für ihn wurde beantragt, keine Folge zu geben. Hier wurde mit der „demokratiepolitischen Wirkung“ argumentiert. Wahlen seien für Wählerinnen und Wähler die Möglichkeit, korrigierend in die politische Zusammensetzung einzugreifen. Sei die Legislaturperiode zu lang, würden Meinungsumschwünge in der Bevölkerung nur mit Verspätung im Parlament neu repräsentiert. Zudem sei eine Verlängerung kaum geeignet, um die Arbeitsbelastung zu senken. Es sei in einer Demokratie von Nöten, dass sich Mandatsträgerinnen und Mandatsträger über verschiedene Medienkanäle ihren Wählerinnen und Wählern präsentierten und die eigenen Entscheide erklärten. Permanenter Wahlkampf würde sich also auch bei sechsjähriger Amtsperiode ergeben.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 06.06.2017
MARC BÜHLMANN

Die von Hans Grunder (bdp, BE) selber als „Zwillingsinitiativen“ bezeichneten parlamentarischen Initiativen wurden in der Sommersession im Nationalrat gemeinsam behandelt. Mit einer Amtszeitbeschränkung (Pa.lv. 15.492) und einer Verlängerung der Amtsperiode (Pa.lv. 15.491) wollte der Berner BDP-Abgeordnete zur **Rettung des Milizsystems** beitragen. Wenn Parlamentarierinnen und Parlamentarier wüssten, dass sie nur für eine bestimmte Zeit im Amt seien, würden sie den Bezug zu ihrem Beruf, den sie nach dem Mandat wieder ausführen müssten, nicht verlieren. Die Verlängerung des Mandats würde zudem dem permanenten Wahlkampf Einhalt gebieten.

In der Ratsdebatte wurde dem Anliegen durchaus Sympathie entgegengebracht. In der Tat sei eine Entwicklung hin zu einem Berufsparlament zu beobachten und es sei immer schwieriger, Amt, Beruf und Wahlkampf unter einen Hut zu bringen. Mit den Forderungen könne aber das Milizsystem nicht gestärkt werden. Sie würden vielmehr die Rechte von Wählerinnen und Wählern beschneiden: Mit Amtszeitbeschränkung würde die Auswahl verkleinert und die Amtszeitverlängerung würde dazu führen, dass gesellschaftliche Meinungsumschwünge nicht mehr so rasch via Wahlen im Parlament abgebildet werden könnten. Die Schwächung des Milizsystems und der permanente Wahlkampf sei vielmehr hausgemacht – so etwa Kommissionssprecher Jauslin (fdp, AG). Die Arbeitsbelastung steige vor allem auch deshalb, weil immer mehr Vorstösse eingereicht würden. Zudem könne man die wachsende Medienarbeit auch selber beeinflussen, wenn man nicht zu jedem Thema vor die Kamera trete.

Mit 59 zu 128 Stimmen (keine Enthaltung) wurde der Idee zur Verlängerung der Amtsperiode etwas mehr Sympathie zuteil als der Forderung für eine Amtszeitbeschränkung, der mit 31 zu 144 Stimmen (bei 12 Enthaltungen) ebenfalls keine Folge gegeben wurde. Die Unterstützung kam beide Male von der SP und der BDP. Eine Verlängerung der Amtsperiode begrüsst zusätzlich auch die Grünen.³

Wahl- und Abstimmungsverfahren

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 04.01.1992
HANS HIRTER

Die Zahl der Listen von Nationalratskandidaten war in den letzten Jahren kontinuierlich angestiegen. Waren es 1979 gesamt schweizerisch noch 164 Listen gewesen, so wurden den Stimmberechtigten 1987 insgesamt 222 und 1991 gar 248 Listen vorgelegt. Vor allem in den bevölkerungsreichsten Kantonen, in denen es nur einen geringen Stimmenanteil für einen Sitzgewinn braucht, schossen die Listen von bisher kaum oder gar nicht bekannten Gruppierungen ins Kraut. Dies schaffte einerseits Probleme beim Versand der Stimmzettel und des Propagandamaterials sowie der Auszählung. Es wurde andererseits auch vermutet, dass sich die Stimmberechtigten infolge der grossen Anzahl von Listen nicht mehr zurechtfinden. Die Freisinnige Spoerry (ZH) hatte deshalb bereits Ende 1991 mit einer **parlamentarischen Initiative «Massnahmen zur Bekämpfung dieser Listenflut»** gefordert. Sie schlug vor, die für einen Wahlvorschlag erforderliche Unterschriftenzahl für grosse Kantone auf 200-300 zu erhöhen, ein Gelddepot zu verlangen, das bei Nichterreichen einer bestimmten Stimmenzahl verfallen würde, und Unterlistenverbindungen zu verbieten.

Da der Bundesrat ohnehin an einer Revision des Bundesgesetzes über die politischen Rechte arbeitet, beantragte die vorberatende Staatspolitische Kommission des Nationalrats, diese Forderungen in Form einer Motion an den Bundesrat zu überweisen. Eine aus Grünen und Linken gebildete Minderheit der Kommission möchte allerdings nur den ersten Punkt verwirklichen. Unabhängig davon hatte Nationalrat Bürgi (fdp, SG) ein Postulat für ein Verbot von parteiübergreifenden Listenverbindungen bzw. Unterlistenverbindungen eingereicht. Da dieses von Thür (gp, AG) bekämpft wurde, konnte es im Berichtsjahr noch nicht behandelt werden.⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 07.12.2009
HANS HIRTER

Wie bereits im Vorjahr lehnte der Nationalrat einen Vorstoss für die Einführung des Wahlsystems **«Doppelter Pukelsheim»** bei den Nationalratswahlen ab. Gegen eine entsprechende parlamentarische Initiative Zisyadis (pda, VD) wurde eingewendet, dass dieses System zwar die Proportionalität der Sitzverteilung gemäss nationalen Wähleranteilen verbessern würde, es bei der Verteilung der Parteimandate auf die Kantone aber zu Verzerrungen kommen könnte, welche im Widerspruch zum Wählerwillen des Kantons stünden.⁵

Wahlen

Eidgenössische Wahlen

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.01.2018
DIANE PORCELLANA

La conseillère nationale Arslan Sibel (basta, BS) a déposé une **initiative parlementaire pour une représentation plus équilibrée des sexes au Parlement**. Elle propose de modifier la loi sur les droits politiques (LDP), de telle sorte que les listes des candidats au Conseil national comptent au moins un tiers d'hommes et un tiers de femmes. Dans le passé, bien que la question de l'égalité avait été discutée lors de la modification de la loi, aucun acte concret n'avait suivi. La parlementaire rappelle que le Conseil national est censé représenter le peuple suisse. Or, les femmes forment la majorité de la population suisse et n'occupent que 65 sièges (32,5%) dans les rangs de la chambre du peuple. Comme la Confédération et les cantons n'ont à ce jour pas pris de mesures pour promouvoir la parité hommes-femmes, la représentante bâloise espère que la Confédération exécute le mandat constitutionnel (article 8 Cst) visant à assurer l'égalité des sexes.

Lors de l'examen préalable, la CIP-CN ne donne pas suite à l'initiative par 18 voix contre 5 et 1 abstention. La commission répète les arguments mobilisés lors d'interventions visant l'instauration de quotas (98.429 et 99.403), qui avaient rencontré une forte opposition. Premièrement, la mesure serait difficilement applicable dans les petits cantons. Deuxièmement, la liberté des partis politiques de composer leur liste serait restreinte. Finalement, il y aurait le risque que les candidates deviennent des "bouche-trous", figurant en fin de liste pour remplir les quotas. La majorité des membres de la commission estime qu'il revient aux partis politiques de remédier à cette problématique. Une minorité se positionne en faveur d'une contrainte légale. Elle relève que la liberté de vote ne serait pas restreinte, puisque l'initiative parlementaire ne propose que des quotas de candidats sur les listes et non pas un quota d'élus. L'initiative parlementaire est donc transmise au Conseil national.⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 04.06.2018
DIANE PORCELLANA

Par 133 voix contre 52 et 2 absents, le Conseil national décide de ne pas donner suite à l'initiative parlementaire visant une **représentation équilibrée des sexes au Parlement**. Il partage donc l'avis de la majorité des membres de la CIP-CN. Seuls les Verts et les socialistes ont soutenu la demande de Sibel Arslan (basta, BS).⁷

Wirtschaft

Landwirtschaft

Landwirtschaft

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 01.12.2015
KAREL ZIEHLI

Le Conseil national n'a pas donné suite à l'initiative parlementaire Schibli (udc, ZH) qui demandait à **revoir le système des paiements directs**. Alors qu'une proposition de minorité s'était dessinée au sein de la CER-CN, celle-ci a été retirée par Hansjörg Walter (udc, TG), abrégant tout débat au Conseil national. La majorité de la CER-CN était, elle, de l'avis qu'il était trop tôt pour modifier le fonctionnement des paiements directs, mis en place seulement une année auparavant. De plus, les premiers chiffres montraient plutôt une augmentation des rendements agricoles, allant donc à l'opposé des suppositions avancées par Ernst Schibli.⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 13.11.2018
KAREL ZIEHLI

Par 19 voix contre 6, la CER-CN a décidé de donner suite à l'initiative parlementaire déposée par Beat Jans (ps, BS) qui vise à modifier l'article 114 de la LAgr sur les stations de recherche de sorte à ce **que la Confédération soit dans l'obligation de gérer des stations de recherches agronomiques**. Actuellement, l'article est formulé de manière potestative («la Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques»). Cette initiative parlementaire fait écho à la motion déposée un jour plus tôt par la conseillère aux Etats vaudoise Géraldine Savary (ps); motion que la CER-CN soutient également.⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.10.2019
KAREL ZIEHLI

La CER-CE a suivi son homologue du national en acceptant, par 8 voix contre 3 et 1 abstention, l'initiative parlementaire Jans (ps, BS). Les membres de la commission souhaitent ainsi maintenir la pression sur le Conseil fédéral qui envisage de proposer une mise en application de l'initiative dans le cadre de son message sur la politique agricole à partir de 2022.¹⁰

Agrarpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.12.1991
SERGE TERRIBILINI

L'initiative parlementaire Neukomm (ps, BE) a été rejetée par le Conseil national. Ce texte proposait l'introduction de paiements directs indépendants de la production pouvant prendre notamment en compte des critères d'ordre écologique. Ceux-ci auraient été financés, en partie, par des taxes sur les engrais. Cependant, et conformément à la proposition de sa commission, la grande chambre a tout de même transmis un postulat de sa commission chargeant le Conseil fédéral d'examiner la possibilité d'instaurer des **paiements directs remplaçant ou compensant les subventions agricoles** actuelles et étant conforme aux exigences de la politique économique.¹¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des États a accepté une initiative parlementaire de sa commission, née d'une proposition Simmen (pdc, SO), ayant pour but de **généraliser dans l'agriculture le principe des contributions de solidarité** introduit par les Chambres en 1991 dans l'arboriculture. Cela répond par ailleurs au but d'une motion du Conseil national adoptée en 1991 et transmise par la petite chambre. L'initiative, qui suppose une modification de la loi sur l'agriculture, propose que le Conseil fédéral, lorsqu'une organisation agricole perçoit de ses membres des contributions d'entraide, puisse obliger des producteurs non affiliés à participer aussi à de telles actions, pour peu que les mesures d'entraide prévues profitent à tous les agriculteurs, permettent d'adapter les quantités produites à la demande, et favorisent une production respectueuse de la nature et promouvant la qualité des produits. Il serait également nécessaire que plus de 50% des producteurs disposant de plus de 50% des cultures appartiennent à l'organisation en question.¹²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.06.1992
SERGE TERRIBILINI

Soucieux de résoudre l'épineux problème du **financement de cette nouvelle politique**, le Conseil des États a accepté une initiative parlementaire de sa commission, proposée par R. Jagmetti (prd, ZH), et qui entend, afin de financer ces nouveaux paiements directs, soumettre à l'impôt sur le chiffre d'affaire (ICHA) à un taux réduit (1.5%) les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. La charge supplémentaire que cela créerait pour le consommateur serait largement compensée par la baisse des prix provoquée par l'introduction de paiements directs. Par ailleurs, un tel système ne porterait pas préjudice à l'instauration future d'un nouveau régime financier. D'aucuns ont néanmoins protesté contre cette mesure qui, selon eux, serait prématurée; il vaudrait mieux lutter contre les excédents et inciter les agriculteurs à diminuer leur production. Le Conseil national a, pour sa part, accepté le postulat Tschuppert (prd, LU) demandant au gouvernement d'examiner les possibilités d'assujettir les produits alimentaires à l'ICHA et de prélever sur l'ICHA existant 1 % en faveur de l'agriculture.¹³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.11.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil national est entré en matière et a accepté l'initiative, contre l'avis de sa commission, et a chargé cette dernière de préparer la discussion de détail. L'opposition venait des verts et des socialistes qui ont dénoncé les structures sclérosées des associations agricoles auxquelles les petits paysans devraient cotiser, alors que les résultats obtenus dans ce domaine auraient jusqu'à maintenant été dérisoires.¹⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.06.2002
ROMAIN CLIVAZ

L'initiative parlementaire du conseiller national genevois John Dupraz (prd) prévoyant la création d'un **contrat-type national pour l'agriculture** a été traitée par le Conseil national lors de la session d'été. Déposée en octobre 2001, elle proposait de modifier le Code des Obligations pour instituer une réglementation fixant notamment la durée du temps de travail et du repos, les conditions de travail et le montant du salaire des employés agricoles (environ 45 000 personnes). Les dispositions cantonales, en principe moins favorables, auraient été remplacées par des mesures fédérales. Le texte

insistait sur la diversité des régimes en vigueur en Suisse (25 différents recensés par l'auteur de la proposition) et sur les effets pervers de ce système. Les cantons les plus généreux socialement se voyaient ainsi pénalisés par la sous enchère pratiquée par d'autres. La proposition a quasiment fait l'unanimité contre elle dans le camp bourgeois. Son principal défaut, pour ses adversaires, était de vouloir imposer les conditions de travail sans prendre en compte les particularismes régionaux. De plus, ils ont rappelé que les agriculteurs n'étaient guère mieux lotis que leurs employés. John Dupraz a soulevé le problème de la crédibilité et de la confiance accordée par la population aux milieux agricoles. Il ne lui semblait pas raisonnable qu'une branche bénéficiant de crédits cadres substantiels ne parvienne pas à avoir un règlement concernant ses travailleurs. Les voix de la gauche (verts et socialistes) et de quelques démocrates chrétiens (9) n'ont pas suffi pour qu'une suite soit donnée à cette initiative. Le plénum a suivi sa Commission de l'économie et des redevances par 75 voix (dont 30 radicaux, 26 démocrates du centre et 12 démocrates chrétiens) contre 57.¹⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.03.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil national a examiné une initiative parlementaire Aebi (udc, BE), qui demandait que la **publicité paysagère** soit généralement autorisée en tant que **revenu accessoire** pour les paysans suisses. Mettant en avant des questions liées à la sécurité routière et les risques que peut faire courir la publicité le long des autoroutes (l'inattention faisant partie des quatre causes principales d'accidents de la route), la majorité de la commission compétente a recommandé de rejeter l'initiative en question. S'offusquant d'une part des nombreuses interdictions de faire de la publicité ayant cours et relevant, d'autre part, le peu de places susceptibles d'être concernées, mais également les revenus accessoires idoines pour les paysans, une minorité emmenée par plusieurs députés UDC a recommandé, quant à elle, l'adoption de cette initiative parlementaire. Au vote, cette dernière a réuni une large majorité de droite en sa faveur (103 voix contre 66), le PS et les Verts la rejetant en vain.¹⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 23.09.2009
ELIE BURGOS

Le Conseil national a examiné, durant l'année sous revue, une initiative parlementaire Bourgeois (plr, FR), qui visait à une modification de la loi sur l'agriculture ayant pour objectif d'assurer, face aux dangers politiques, économiques et sociaux émanant du manque d'anticipation face à la précarisation de l'approvisionnement en produits alimentaires de base au niveau mondial et à la flambée conséquente des prix dans le secteur agro-alimentaire, la **sécurité alimentaire** de la Suisse. Le député préconisait une production agricole qui réponde à la fois aux exigences du développement durable, à celles du marché et à celles de la souveraineté alimentaire. La majorité de la Commission de l'économie et des redevances s'opposait à ce texte, alors qu'une minorité emmenée par le député Markus Zemp (pdc, AG) proposait d'y donner suite. Au vote, les députés ont suivi la minorité par 108 voix contre 45, la proposition recueillant des avis favorables dans toutes les principales formations politiques.¹⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a décidé par 27 voix contre 13 de donner suite à une initiative parlementaire Bourgeois (plr, FR) adhérent de la sorte à la décision du Conseil national de l'année précédente. L'initiative exige une modification de la **loi sur l'agriculture** dans le but d'assurer une production répondant aux exigences du développement durable, des marchés et de la souveraineté alimentaire, et de couvrir une grande partie des besoins de la population par une production indigène de qualité, durable et diversifiée. La chambre haute a encore transmis par 19 voix contre 17 une motion von Siebenthal (udc, BE) adoptée par le Conseil national l'année précédente chargeant le Conseil fédéral de proposer des mesures afin d'atteindre un taux d'**auto-approvisionnement de 60 pour cent** au moins (Mo. von Siebenthal, 98.3194). Elle a part contre décidé par 19 voix contre 16 de ne pas donner suite à une initiative cantonale bernoise qui demande à ce que l'agriculture participe fortement à la **sécurité de l'approvisionnement** et garantit une couverture des besoins (St.lv. Bern, 09.324).¹⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 13.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil national a donné suite par 90 voix contre 83 à une initiative parlementaire Joder (udc, BE) chargeant l'Assemblée fédérale d'édicter un arrêté de principe et de planification portant sur les négociations avec l'UE et l'OMC sur le **libre-échange agricole**. Il est censé prendre en compte les motions von Siebenthal (udc, BE) « Garantir l'approvisionnement de la population par la politique agricole 2015 » (Mo. 08.3194) et Lang (pe, ZG) « Souveraineté alimentaire et denrées alimentaires de base » (Mo. 08.3260), ainsi que l'initiative parlementaire Bourgeois (plr, FR) « Souveraineté alimentaire » (Pa. lv. 08.457) et le postulat Thorens Goumaz (pe, VD) « Exclure les produits agricoles et alimentaires des accords de libre-échange » (Po. 08.3263). L'initiative vise à ce que le parlement débatten de la question alors que le gouvernement discute d'un accord de libre-échange agricole. Les groupes UDC et écologiste, ainsi que quelques membres du groupe PDC l'ont soutenu.¹⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 26.09.2012
JOHANNA KÜNZLER

Im Frühling beschloss der Nationalrat, die Frist der parlamentarischen Initiative Bourgeois (fdp, FR) um zwei Jahre zu verlängern, welche sich für eine **Ernährungssouveränität** in der Schweiz auf Grundlage von qualitativ hochwertiger, nachhaltiger und diversifizierter einheimischer Produktion einsetzt. Einen Antrag seiner WAK, die Initiative abzuschreiben, lehnte die grosse Kammer im Herbst mit einer Rechts-Mitte-Mehrheit von 82 zu 72 Stimmen ab. In ihrem Antrag hatte die Kommission geltend gemacht, dass die Forderung im Rahmen des Erlassentwurfs zur Agrarpolitik 2014-2017 im Landwirtschaftsgesetz verankert worden sei. Der Initiator entgegnete, dass die Debatten darüber noch nicht abgeschlossen seien und dass es deshalb angemessen sei, die Initiative noch nicht abzuschreiben.²⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.04.2013
JOHANNA KÜNZLER

Der Nationalrat folgte dem einstimmigen Antrag seiner WAK und schrieb die parlamentarische Initiative „**Ernährungssouveränität**“ ab. Die Kommission hatte geltend gemacht, dass die zentrale Forderung der Initiative inzwischen im Rahmen der neuen Agrarpolitik in das Landwirtschaftsgesetz aufgenommen worden sei: In Artikel 2 Absatz 4 wurde festgehalten, dass sich die Massnahmen des Bundes „am Grundsatz der Ernährungssouveränität zur Berücksichtigung der Bedürfnisse der Konsumentinnen und Konsumenten nach qualitativ hochwertigen, vielfältigen und nachhaltigen inländischen Produkten“ orientieren sollen.²¹

Landwirtschaft und Umweltschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 08.10.2019
KAREL ZIEHLI

La CER-CN s'est exprimée à l'unanimité pour l'initiative parlementaire déposée par sa commission sœur – la CER-CE – demandant une **réduction des risques liés aux produits phytosanitaires**. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats est donc chargée de rédiger une proposition de loi. La CER-CN a, de plus, mandaté l'administration fédérale afin qu'elle lui rédige un rapport sur l'optimisation des procédures suisses d'autorisation des produits phytosanitaires.²²

Pflanzliche Produktion

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.12.1991
SERGE TERRIBILINI

La commission du Conseil national a remis son rapport sur l'initiative parlementaire Berger (udc, VD) que la grande chambre avait acceptée en 1990. Elle a ainsi proposé de modifier la loi sur l'alcool, afin d'y prévoir que le Conseil fédéral puisse obliger les producteurs non enregistrés à verser des **contributions de solidarité** lorsque les mesures d'entraides (aux fins d'adapter la production de fruits de table aux possibilités d'écoulement, ainsi que de promouvoir la vente, la qualité et des méthodes de culture proche de la nature) profitent à tous les producteurs. Une minorité de la commission, composée de la gauche et des Verts, a proposé de donner le pouvoir au gouvernement de dispenser de ces contributions les producteurs ou organisations professionnelles contribuant grandement à régulariser le marché ou à ménager l'environnement. Si, dans son avis, le Conseil fédéral a déclaré approuver également la révision de la loi, il s'est cependant montré favorable à la proposition de la minorité. Finalement, la grande chambre a accepté ce texte, mais a rejeté la proposition de minorité. Le Conseil national a transmis une motion de sa commission demandant au CF de prévoir des dispositions analogues dans la loi sur l'agriculture, permettant d'introduire des contributions de solidarité obligatoires.²³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 20.03.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil des Etats a adopté à l'unanimité la modification de la loi sur l'alcool visant à améliorer l'entraide entre les arboriculteurs. Les quelques modifications apportées ont été approuvées par le Conseil national.²⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 21.10.2014
KAREL ZIEHLI

L'initiative parlementaire Knecht (udc, AG) intitulée «**Mesures contre le bilan catastrophique des fourrages concentrés**» n'a pas trouvé les faveurs de la CER-CN. A 12 voix contre 12 – avec la voix prépondérante de Ruedi Noser (plr, ZH), président de la commission – les membres de la commission estiment qu'il est trop tôt pour changer l'actuelle politique agricole. En effet, la majorité de la commission rappelle que cela ne fait qu'une année et demi que des modifications ont été apportées à cette dernière concernant la possibilité de soutenir des cultures particulières, dont font partie les céréales fourragères. De plus, les premiers chiffres à disposition dénotent plutôt une tendance allant dans le sens d'une augmentation de ces céréales. La commission souligne également que d'un point de vue écologique, il n'est pas cohérent de vouloir soutenir de telles cultures destinées à la production animale, alors que nous vivons une raréfaction des ressources et de l'eau.

La minorité de la commission part, elle, du constat que les cultures fourragères ont diminué de 40% ces vingt dernières années, tandis que les importations ont augmenté de 60%, alors même que le cheptel a diminué. De plus, la minorité fait remarquer que les consommateurs et consommatrices sont de plus en plus sensibles à la provenance des produits alimentaires; une diminution de la production fourragère indigène irait donc dans le mauvais sens.²⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 05.05.2015
KAREL ZIEHLI

Suivant la majorité de sa commission, le Conseil national a **rejeté, à une courte majorité, l'initiative parlementaire Knecht (udc, AG)**. Par 86 voix contre 82, les parlementaires ne se sont pas laissés séduire par les arguments du député argovien. Celui-ci a plaidé pour la mise en place d'un soutien spécifique aux cultures fourragères. Il s'est montré mécontent de l'attitude du Conseil fédéral qui n'a pas pris en considération la modification de la Loi sur l'agriculture (LAg) apportée par le Parlement dans le cadre de la politique agricole 2014-2017. Cette modification invitait l'exécutif à faire une modification d'ordonnance afin de soutenir financièrement les cultures fourragères.

La majorité de la commission – représentée par Beat Jans (ps, BS) – a fait remarquer qu'une acceptation de cette initiative parlementaire conduirait à avoir un article de loi biaisé. En effet, serait ainsi inscrit dans l'article sur les cultures particulières que les cultures de céréales fourragères doivent être soutenues financièrement, alors que les cultures de céréales destinées à l'alimentation humaine peuvent être soutenues financièrement. Cela amènerait un déséquilibre dans la loi difficile à justifier auprès de la population. De plus, les surfaces agricoles étant fixes, l'augmentation d'une culture amène, de facto, à la diminution d'une autre culture, ce qui est, dans ce cas, difficilement imaginable pour le rapporteur de majorité de la commission.²⁶

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Linke und ökologische Parteien

In den Kantonen Schwyz und Graubünden wurden 2007 neue grüne Kantonalparteien gegründet. Nur noch die Kantone Obwalden und Appenzell Innerrhoden bleiben damit ohne Grüne Partei. An der Delegiertenversammlung der Grünen im August in Neuenburg erhielten die neuen kantonalen Sektionen den Beobachterstatus. Die Delegierten befassten sich zudem mit einer Resolution für einen **ökologischen Umbau der Wirtschaft**. Sie setzten dabei sechs Prioritäten: eine ökologische Steuerreform, höhere Umweltstandards, Förderung technischer Innovation, Anreize für Unternehmen, Einbezug der Konsumenten und internationales ökologisches Engagement der Schweiz. Der Entscheid über die Unterstützung eines Referendums gegen die Agrarpolitik 2010 wurde an den Parteivorstand delegiert (der ein Referendum später ablehnte).²⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.09.2007
SABINE HOHL

1) Medienmitteilung SPK-NR vom 19.10.18; Medienmitteilung SPK-SR vom 22.1.19; AZ, 28.7.18
2) Bericht SPK-N vom 17.11.2016 (15-491); Bericht SPK-N vom 17.11.2016 (15-492); SoZ, 27.9.15
3) AB NR, 2017, S. 913 ff.; LMD, 18.10.16; TG, 22.10.16

- 4) Parl. Initiative und Motionen: Verhandl. B.vers., 1992, VI, S. 30. Postulat: Amtl. Bull. NR, 1992, S. 1220. Vgl. auch BaZ, 4.1.92.
Zur Zahl der Listen bei den Nationalratswahlen 1991 siehe SPJ 1991, S. 55.
- 5) AB NR, 2009, S. 2159 ff.
- 6) Communiqué de presse CIP-CN
- 7) BO CN, 2018, p. 784ss
- 8) AB NR, 2015, S.1968 f.; Rapport de la CER-CN du 12.01.2015.pdf
- 9) Communiqué de presse de la CER-CN du 13.11.2018
- 10) Communiqué de presse de la CER-CE du 18.10.2019
- 11) BO CN, 1991, p. 230 ss.; LM, 2.4.91; NZZ, 20.4.91; 24 Heures, 18.9., 19.9 et 23.9.91; NZZ, 11.12.91.
- 12) BO CE, 1992, p. 249; BO CE, 1992, p. 452 ss.; BO CE, 1992, p. 77 s.; Presse du 22.4.92.
- 13) BO CN, 1992, p. 457 s.; BO CN, 1992, p. 631 s.; BZ, 2.6.92; presse du 12.6.92.
- 14) AT, 31.10.92; NZZ, 2.11.92.; BO CN, 1992, p. 2282 ss.; LID-Pressedienst, 1782, 4.12.92.
- 15) BO CN, 2002, p. 749 ss.
- 16) BO CN, 2009, p. 348 ss.
- 17) BO CN, 2009, p. 1708.
- 18) BO CE, 2010, p. 190 ss.
- 19) BO CN, 2010, p. 1997 s.
- 20) AB NR, 2012, S. 527 und 1721.
- 21) AB NR, 2013, S. 657; BBl, 2013, S. 2498; Kommissionsbericht WAK-NR vom 25.2.13.
- 22) Communiqué de presse de la CER-CN du 08.10.19
- 23) BO CN, 1991, p. 2373 ss.; FF, 1991, IV, p. 283 ss.
- 24) BO CE, 1992, p. 73 ss.; BO CN, 1992, p. 664; BaZ et SGT, 4.3.92; LID-Pressedienst, 1742, 6.3.92.
- 25) Rapport de la CER-CN du 21.10.2014
- 26) AB NR, 2015, S. 693 ff.
- 27) Parteigründungen in GR und SZ: TA, 23.6.07. Delegiertenversammlung: BaZ und NZZ, 27.8.07. Entscheid gegen Referendum zur Agrarpolitik 2010: TA, 11.9.07.